

# L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'opportunité de l'extension du plateau continental pour un pays comme la France, qui représente le deuxième espace maritime au monde grâce aux Outre-mer, revêt un intérêt majeur. En effet, l'importance économique croissante des espaces maritimes dans la mondialisation fait de la mer un enjeu politique, notamment sur la scène internationale. Les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et diplomatiques sous-jacents justifient à eux seuls que le CESE se soit prononcé sur cette question.

Il apparaît donc effectivement important de s'assurer que la France met bien en œuvre son programme EXTRAPLAC, car l'extension du plateau continental constitue une opportunité pour les collectivités ultramarines, notamment en contribuant à la réduction des handicaps structurels caractérisant ces territoires. L'acquisition de droits souverains, pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur ces espaces, devrait s'inscrire dans le plan de développement économique des Outre-mer et ainsi créer de l'emploi.

Pour le groupe FO, le renforcement de la coopération régionale des territoires ultramarins en matière de gestion des ressources de la mer avec leurs pays voisins, sans doute nécessaire, ne doit pas se traduire ou justifier le désengagement de l'État en termes de responsabilité et de moyens.

L'extension du patrimoine maritime de la France et l'exploitation de ses fonds marins et sous-sols ne doit pas se réaliser au détriment de la protection de l'environnement. En effet, il est fondamental d'utiliser cette opportunité pour améliorer la connaissance et la protection de ces zones et de leur biodiversité. FO tient particulièrement à mettre en exergue les ravages causés par le chlordécone sur les espèces maritimes en Martinique et en Guadeloupe. Il faut que les efforts engagés en matière d'analyse et de détection du pesticide dans la chair des espèces soient poursuivis.

Les enjeux diplomatiques apparaissent aussi importants, car dans cette phase de redéfinition des frontières maritimes, la concurrence entre les États pour maximiser l'étendue de leur espace maritime s'est naturellement accrue et peut être source de tensions, comme cela est le cas, par exemple, entre Saint-Pierre et Miquelon et le Canada.

Enfin, le groupe FO tient à saluer le travail considérable du rapporteur et ses nombreux éclaircissements apportés à cette problématique trop souvent ignorée et partage la grande majorité des préconisations de l'avis, aussi l'a-t-il voté.